

Affaires juridiques

CLR/n°14-81

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 17 mars 2014

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; M. Florent Bercher ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Christine Bénard à M. Loïc Vaillant ;
M. Patrick Riehl à M. Loïc Vaillant.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Hélène Bertheleu à Mme Martine Courtois.

Excusés

MM. Serge Babary et Didier Cheramy.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; Mme Christine Poirier, vice-présidente déléguée à l'orientation et l'insertion ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; Mme Elise Laumonier, agent comptable ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Manuelle Ruillier, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 17 février 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P.J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Compte financier 2013

Mme Laumonier présente le compte financier 2013 (cf. P.J.).

Le montant des charges de fonctionnement s'élève à 190,6 M €, dont 151,5 M € au titre de la masse salariale (79 % du total des charges). Hors charge de personnel, le taux d'exécution du budget est de 81 %. On notera que ce sont les unités budgétaires « Recherche et Valorisation » qui présentent les taux d'exécution les plus faibles. S'agissant des passifs sociaux, les sommes consacrées au financement des comptes épargne temps progressent fortement (+ 17 %), avec un montant global de 387 000 €. Le coût des heures complémentaires est aussi en forte augmentation (+ 20 %).

Le montant des produits de fonctionnement s'élève à 195,2 M €, dont 170 M € au titre de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et 3,8 M € de reversement par l'Etat de la TVA « recherche » pour les années 2010 à 2012. La taxe d'apprentissage collectée s'élève à 1,1 M € et les droits d'inscription à 4,2 M €.

Le résultat global dégage un solde positif de 4,6 M €. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à investir, s'élève à 8,2 M €. Notre fonds de roulement s'établit à 21,5 M €, soit 43 jours de dépenses, contre 24 M € en 2012.

Si ce résultat est positif, il faut toutefois noter que l'établissement a bénéficié, en 2013, d'une recette exceptionnelle liée à la TVA « recherche », d'un montant de 3,8 M€. Sans cet apport, qui ne se renouvellera pas l'an prochain, notre résultat serait proche de l'équilibre.

En investissement, l'université a dépensé 16 M € pour une recette de 8,1 M €.

A l'issue de cette présentation, M. le Président propose d'affecter le résultat de 4,6 M € aux réserves de l'université, pour permettre l'engagement de dépenses sur l'immobilier.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte financier de l'Université et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant + 4 574 137,21 €.

Le conseil approuve par 19 voix pour et 2 abstentions le compte financier de la Fondation Rabelais et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant de + 53 977,78 €.

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport sur la délégation du président consentie par le conseil en matière financière et de valider ainsi la prise en compte des écritures comptabilisées par l'agent comptable au titre de 2013, à savoir :

- non valeurs pour 5 660,91 € ;
- remises gracieuses pour 463,91 € ;
- dons et legs pour 32 000 € ;
- Sortie de biens suite à une mise au rebut pour 103 142,38 € et abandon du site Béranger pour 2 024 214 €.

2 – Rapport des commissaires aux comptes

Mme Virginie Hardouin présente le rapport des commissaires aux comptes.

Elle rappelle que l'année dernière les comptes de l'université avaient été certifiés avec deux réserves :

- une absence d'information sur la valeur de notre patrimoine immobilier évalué par France Domaine ;

- le non rattachement à l'exercice des produits dégagés par les contrats de recherche pluriannuels.

L'agence comptable, la direction des services financiers et l'antenne financière « recherche » ont fait un important travail en 2013 pour rattacher les recettes des conventions de recherche et également les subventions versées pour les projets immobiliers à l'année d'exercice.

Grâce à ce travail, les commissaires aux comptes proposent de certifier les comptes de l'université avec pour seule réserve, celle concernant l'évaluation de notre patrimoine immobilier. Comme cette évaluation a été réalisée par France Domaine, service rattaché au ministère de l'économie et des finances, la seule réserve subsistant dans les comptes de l'université ne relève pas de sa compétence.

Les commissaires aux comptes recommandent à l'université de procéder, dans les deux ans à venir, à un inventaire physique de ses immobilisations et de faire vivre cet inventaire par des inventaires périodiques.

M. le Président remercie les personnels de l'agence comptable et de la direction des services financiers pour le travail accompli et les améliorations relevées par les commissaires aux comptes. Ceux-ci ont joué un rôle d'aiguillon qui s'est avéré très positif pour l'établissement.

Mme Demonet souhaite une clarification dans la gestion des crédits « recherche », car elle a découvert, par exemple, que la MSH avait 90 000 € de réserves dont elle ignorait l'existence. De plus, il arrive que les crédits ne soient disponibles qu'en fin d'année et donc qu'il soit impossible de les dépenser ce qui provoque automatiquement leur comptabilisation en réserves.

M. Roncin souligne que les directeurs des unités de recherche ont la possibilité de demander des ouvertures de crédits en se basant sur ce qu'ils peuvent raisonnablement espérer recevoir comme crédits au cours de l'exercice budgétaire. Il sait que la multiplicité des e-OTP « recherche » rend difficile le suivi, mais c'est le travail du directeur d'unité.

3 – Politique d'orientation, d'insertion et d'entrepreneuriat

Mme Poirier présente un bilan des actions de l'université dans ces domaines.

Elle rappelle d'abord les objectifs définis au sein de l'établissement :

- le développement de la liaison lycée-université en informant au mieux les lycéens ;
- l'accueil des nouveaux étudiants et l'accompagnement dans leur projet ;
- l'accompagnement de l'étudiant vers son insertion professionnelle ;
- la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat des étudiants.

Pour développer la liaison lycée-université, l'université propose des conférences métiers en direction des lycéens et des étudiants. L'organisation des « Journées Portes Ouvertes », la participation à des colloques ou encore les interventions dans les lycées sont autant d'actions qui permettent de développer cette relation.

Pour accueillir les nouveaux étudiants et les accompagner dans leur projet, l'université propose des rendez-vous avec des conseillers d'orientation psychologues. S'agissant de l'orientation, elle a mis en place le module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL), des unités d'enseignement « préparer son projet professionnel » ou encore des ateliers « doctorat ou pas ». Par ailleurs, des ateliers concernant la réorientation sont organisés, notamment pour les étudiants de PACES.

Pour aider les étudiants à préparer leur insertion professionnelle, l'université organise des ateliers variés : des entretiens, des ateliers « techniques de recherche d'emploi », l'unité d'enseignement d'ouverture (UEO) « valorisation des compétences », l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Plusieurs actions sont menées en direction des doctorants : séminaire d'insertion professionnelle, présentation de la thèse en 180 secondes, « Les Doctoriales ». L'université propose aux jeunes diplômés des sessions « passeport vie pro ». Enfin, elle s'emploie à créer le lien entre l'étudiant et l'entreprise avec des visites d'entreprises, la semaine de l'insertion professionnelle, des masters 2 de l'UFR lettres et langues ou de l'UFR arts et sciences humaines d'intégrer des entreprises, ou encore R'Pro, un site où entreprises et étudiants peuvent déposer des offres ou des demandes d'emplois et de stages.

Afin de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat, l'établissement organise des rencontres entre étudiants et chefs d'entreprise, des visites d'entreprises, des forums de l'entrepreneuriat étudiant « économie sociale et solidaire », une participation au « Start up week-end ».

Pour former les étudiants à l'entrepreneuriat, l'université a organisé deux sessions du certificat universitaire « Innovation et Créativité » et une formation sur Solidarisk. Elle participe également à l'action CréaCampus et a développé un partenariat avec France Business School dans le cadre de son incubateur.

De plus l'université a été retenue pour l'appel d'offre PEPITE, ce qui devrait permettre de poursuivre les actions et de mieux accompagner les étudiants vers l'entrepreneuriat.

4 – Orientations de la future communauté d'universités et d'établissements

M. le Président rappelle que, comme indiqué lors du précédent conseil d'administration, les universités de Tours, d'Orléans, de Poitiers, de La Rochelle et de Limoges ont décidé de répondre à un appel d'offre IDEX. Dans le même temps, il avait été proposé de créer une COMUE au niveau régional, avec les universités de Tours et d'Orléans.

Tout d'abord, s'agissant de l'IDEX, le président rappelle qu'il y aura deux types d'initiatives : IDEX et ISITE

- initiative d'excellence (IDEX) fondée sur le modèle actuel, pluridisciplinaire ;
- initiative science innovation territoire économie (ISITE) limitée à quelques thématiques de reconnaissance internationale avec un ancrage territorial et des relations partenariales avec le monde socioéconomiques

Un travail a été fait sur les axes stratégiques par le groupe chargé de préparer le projet d'IDEX. A l'issue de ces travaux les priorités des universités précitées sont :

- la transition énergétique et écologique avec deux sous-thèmes :
 - o énergie et matériaux,
 - o biodiversité et services écosystémiques ;
- la santé et le bien-être avec trois sous-thèmes :
 - o imagerie médicale,
 - o biotechnologie pour la santé,
 - o autonomie, bien-être ;
- l'usage du numérique et la dématérialisation pour patrimoine, administration, éducation.

Le ministère exige une gouvernance forte pour que ce projet ait des chances d'aboutir et il a indiqué que le fait d'avoir un périmètre similaire pour la COMUE et pour l'ISITE renforcerait le projet d'ISITE.

Par ailleurs, le ministère va distribuer un certain nombre d'emplois au titre des politiques de site. Pour notre vague de contractualisation, celle qui signera son contrat de site en 2018, les emplois délégués au niveau de site s'échelonneront entre 2015 et 2017. Afin de pouvoir répartir ces emplois, le ministère demande une première version de la stratégie de la COMUE d'ici juillet 2014.

M. le Président indique que, dans ces conditions, il est proposé de créer une COMUE à 5 : Tours, Orléans, Poitiers, La Rochelle et Limoges. Si les missions de la COMUE n'ont pas encore été définies, il est très clair que la gouvernance de l'ISITE sera au cœur des missions de cette future structure. Il faudra également préciser la stratégie de recherche, ainsi que les modalités de coordination de l'offre de formation.

Toutefois, il souligne qu'au-delà de la COMUE interrégionale, il est nécessaire de conserver un échelon régional qui sera l'interlocuteur de la Région Centre.

M. Houpert voit bien les axes stratégiques de la recherche, mais s'interroge sur la stratégie en matière d'offre de formations, notamment s'agissant des masters.

M. le Président précise que la COMUE sera partie prenante dans les masters autour des thématiques retenues et autour des écoles doctorales communes. Les présidents envisagent une réflexion sur l'offre de formation afin de faire ensemble des masters qu'aucun établissement ne peut assurer.

M. Lauvergeat rappelle le souhait du CESER du Centre d'une structuration à l'échelon régional. Il s'inquiète de constater qu'on envisage de faire à cinq établissements, ce qui n'a pas été réussi avec moins d'établissements. De l'aveu même de ses protagonistes, le PRES Limousin-Poitou-Charentes n'a pas fonctionné. Et que fera-t-on si on n'obtient pas l'ISITE ?

M. le Président souligne que l'ancien PRES différait peu du PUCVL. Il ne fonctionnait que par consensus. L'idée du ministère en poussant vers les politiques de site est clairement de mettre en place un fonctionnement différent avec des décisions prises à la majorité. M. le Président reste convaincu de l'intérêt de la COMUE même en cas d'échec sur l'appel d'offre ISITE. Elle peut nous permettre d'avoir une meilleure visibilité internationale. Les universités en cause ont des profils assez similaires quant à leur taille et à leur ancrage territorial, aussi il les croit aptes à générer des

retombées régionales en matière de valorisation. Il rappelle que le rôle des universités est de faire une politique universitaire, pas une politique d'aménagement territorial.

Mme Alazard éprouve des sentiments mêlés après cette présentation. D'un côté, la COMUE a cinq écarte la menace d'une régionalisation de l'enseignement supérieur, mais de l'autre on peut se demander si la gouvernance forte annoncée pour l'IDEX s'appliquera aussi à la COMUE. Car, on n'a guère de renseignement sur cette gouvernance. Elle souhaite qu'un tel bouleversement du paysage universitaire interrégional soit l'occasion de mobiliser les personnels des cinq établissements à travers des groupes de travail.

M. le Président comprend les inquiétudes, car le projet est très différent d'une COMUE Centre-Val de Loire, qui aurait été l'héritière du PRES. La gouvernance de la COMUE doit privilégier le principe de subsidiarité. Il rappelle que les statuts doivent être adoptés avant le 23 juillet 2014 pour une mise en place de la COMUE au plus tard le 23 juillet 2015.

*

POLITIQUE GENERALE

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- des tarifs de location et de diplômes ;
- la modification du règlement intérieur des marchés, avec un relèvement du seuil des procédures d'achat qui est porté à 90 000 € ;
- le principe d'accorder au président une délégation lui permettant d'effectuer des budgets rectificatifs, soit pour des changements de masse vers la masse salariale, soit pour des mouvements liés aux opérations d'inventaire.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 18 février 2014

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du conseil scientifique (CS).

Le CS a été informé :

- sur l'appel à projets de la région Centre ;
- sur l'appel à projets de recherche collaborative Tours-Poitiers ;
- sur la rénovation du bâtiment Vialle ;
- sur le volet « recherche » du contrat de plan Etat-Région.

Le CS a examiné :

- les réponses à l'appel à projets de recherche d'initiative académique « IA 2014 » ;
- le projet de statuts de l'université.

Le CS a donné un avis sur l'utilisation des emplois d'enseignants du second degré vacants à la rentrée 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 18 février 2014.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 27 février 2014.

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a entendu une information sur :

- l'extension de la COMUE ;
- les prestations d'enseignement avec une société ou des entrepreneurs individuels ;
- le plan d'action égalité femmes-hommes ;
- la convention cadre « université, lieu de culture »
- les élections des représentants étudiants aux conseils centraux.

Le CEVU a examiné le projet de statuts de l'université.

Le CEVU a donné un avis sur l'utilisation des emplois d'enseignants du second degré vacants à la rentrée 2014.

Le CEVU a approuvé :

- la modification des statuts du conseil du Bureau de la vie étudiante ;
- le calendrier de l'année universitaire 2014-2015 ;
- le compte-rendu de la commission d'aide aux projets du FSDIE du 13 février 2014 ;
- l'application des nouvelles nomenclatures de licence ;
- des DU et DIU ;
- des modifications de maquettes ;
- les modalités de publication des résultats provisoires avant délibération en licence ;
- une convention avec l'Institut de formation en ergothérapie ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o Deakin University de Melbourne (Australie) ;
 - o Université de Winnipeg, Manitoba (Canada) ;
 - o Florida Atlantic University de Boca Raton (Etats-Unis) ;
 - o Università degli Studi di Siena (Italie) ;
 - o Université Gaston-Berger Saint-Louis (Sénégal).

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 27 février 2014.

M. le Président revient sur le calendrier de l'année universitaire. Il rappelle qu'actuellement le personnel a l'obligation de prendre une semaine de congés lors des vacances de Pâques. Pour des raisons de développement durable, il souhaite qu'à compter de 2015, cette semaine de congés obligatoire à Pâques soit abandonnée et reportée sur les vacances de février afin de pouvoir fermer l'université pendant toute une semaine, ce qui permettrait d'économiser environ 50 000 € de fluides.

M. Desmet fait observer que le personnel BIATSS se voit imposer de plus en plus de semaines de congés obligatoires.

M. le Président souligne que le volume des contraintes n'a pas évolué.

Mme Alazard s'inquiète de la fermeture éventuelle de la bibliothèque qui est assez utilisée pendant la semaine de pause pédagogique.

M. le Président est bien conscient de la contrainte, mais l'idée est de faire des économies.

M. Bercher signale que beaucoup d'étudiants de médecine ou de pharmacie habitant le centre de Tours profitent de la proximité de la bibliothèque des Tanneurs pour venir y travailler.

Le conseil approuve par 20 voix pour et 1 abstention cette modification de la semaine de fermeture à partir de 2015.

Ressources humaines

1 – Utilisation des emplois vacants d'enseignants du second degré. Rentrée 2014.

M. le Président présente les postes vacants (cf. P. J.). Le mouvement concerne, d'une part, trois postes du SUAPS (un poste de professeur agrégé et deux postes de professeurs certifiés en éducation physique et sportive) et, d'autre part, trois postes à l'IUT de Tours (un poste de professeur agrégé en économie et gestion ; un poste de professeur certifié en anglais ; la transformation d'un poste de professeur agrégé d'allemand en poste d'agrégé de sciences industrielles pour l'ingénieur).

Le conseil approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants du second degré vacants à la rentrée 2014.

2 – Procédure d'enquête en cas de suspicion de harcèlement moral.

M. Fontaine présente la procédure d'enquête en cas de suspicion de harcèlement moral (cf. P. J.). Cette procédure a fait l'objet de longs débats en comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), puis en comité technique.

Une personne qui se considère victime de harcèlement moral peut, dans une première étape, alerter le médecin de prévention et/ou une organisation syndicale. Avec leur aide, la personne concernée est invitée à rédiger une plainte écrite. A la suite de cette plainte, une enquête administrative peut être engagée. Une commission d'enquête comprenant le directeur du personnel et des ressources humaines, un juriste, ainsi que le secrétaire du CHSCT sera constituée. Elle devra rendre un rapport écrit. S'il s'agit d'une situation de conflit au travail, le dossier sera réorienté vers le médiateur. S'il s'agit en revanche d'une situation avérée de harcèlement, le président en sera informé et prendra les mesures adaptées aux faits dénoncés. Il va de soi que l'intéressé peut aussi saisir la justice.

M. le Président souligne l'utilité de l'enquête administrative qui lui permettra de mieux discerner s'il s'agit d'un cas de harcèlement ou d'un simple conflit au travail. Il rappelle que, dans l'hypothèse d'engagement de poursuites, la procédure disciplinaire entraînera une reprise complète de l'enquête par la section disciplinaire s'il s'agit d'un enseignant ou d'un enseignant-chercheur.

Mme Alazard souhaite que la plus large publicité soit donnée à cette procédure. Elle pense qu'il y a un risque de blocage lors de la phase d'alerte, même s'il y a possibilité pour la personne de se faire assister par une organisation syndicale ou un collègue. Elle demande aussi comment les cas signalés seront portés à la connaissance des représentants du personnel.

M. le Président précise que les suites données aux plaintes seront communiquées au CHSCT.

Mme Delaunay estime qu'il faut maintenant travailler sur le harcèlement sexuel, aussi bien s'agissant du personnel que des étudiants.

Le Conseil approuve à l'unanimité la procédure proposée.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Election du directeur de l'université du temps libre (UTL).

M. le Président propose la candidature de M. Roger Fontaine, qui a porté le dossier de création de l'UTL.

Le Conseil élit à l'unanimité M. Roger Fontaine directeur de l'UTL.

2 – Convention avec la ville de Fondettes relative à l'université du temps libre.

M. Fontaine présente la convention avec la ville de Fondettes relative à l'université du temps libre (cf. P. J.).

Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

*

Questions diverses

1 – Convention avec le CHR-U de Tours

M. le Président indique que le CHR-U a obtenu une subvention de 70 000 € de l'agence régionale de santé pour la simulation dans le domaine médical. Le CHR-U propose par convention (cf. P. J.) que la somme soit gérée par l'UFR médecine.

Le Conseil approuve la convention à l'unanimité.

2 – Désignation d'une chargée de mission

M. le Président propose la nomination de Mme Elisabeth HUGUET, professeur à l'UFR sciences et techniques, en tant que chargée de mission « recherche-international ».

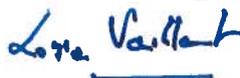
Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 30.

A Tours, le 18 mars 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 9.